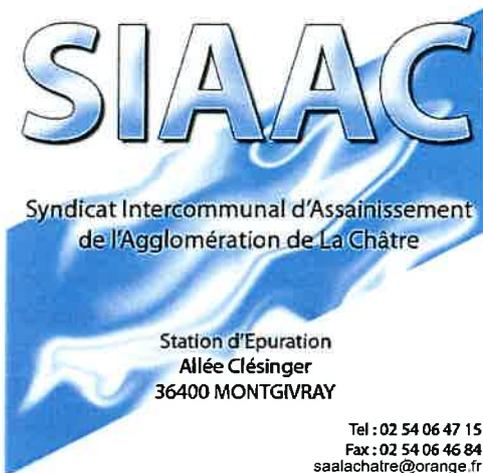


Département de l'INDRE
Arrondissement de LA CHÂTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	13
Nombre de pouvoirs	2
Date de convocation	14/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février, 18 heures 30,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY

2023-02

Étaient présents : Mesdames Marie-Laure LEUILLET, Agnès ROBIN ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : M François BOUQUEREAU représenté par Philippe YVERNAULT et Éric LAMBERT représenté par Philippe SAVY

Le Comité constate que 13 membres sur 13 étant présents ou représentés il peut valablement délibérer.

Il désigne M Jean-Claude MONNET, secrétaire de séance

1. DOB - « Débat d'orientation budgétaire pour 2023 ».

1.1. En ce qui concerne les dépenses :

En Fonctionnement

En 2022 nous avons encore dû enregistrer de nombreuses créances clientèle impayées depuis 2009, en diminution par rapport à 2021 : au compte 6541(ANV), 17 120 € contre 31 794 € en 2021 et au compte 6542(CE), 7 408 € contre 7 345 € en 2021.

En 2023 nous prévoyons une diminution de ces montants mais il reste encore des dossiers en cours d'instruction à la Trésorerie. Le projet de budget 2023 prévoira donc des provisions au chapitre 6541 et 6542, inférieures à 2022.

En 2022, nous avons renforcé les prestations de secrétariat et de comptabilité par l'embauche à temps partiel d'un agent. En 2023 les dépenses globales de cette fonction seront à peu près au même niveau.

Cependant nous souhaitons trouver une solution pour renforcer les prestations de « Back-Office ». Le chapitre 012 sera donc peu impacté mais les dépenses du chapitre 011 compte 611 – Sous-traitance générale augmenteront et seront provisionnées à hauteur de 12 000 € en attente d'une évaluation de la prestation si le comité y souscrit.

En investissement :

Plusieurs activités vont s'inscrire au budget 2023. Elles étaient toutes indiquées dans les débats d'orientation budgétaire des années antérieures. Il reste à préciser la part de subvention qui viendra accompagner ces travaux importants.

Par ailleurs : Le poste de relevage (DDE) dit A1 pose de sérieux problèmes réglementaires (non-conformité européenne). Des travaux qui peuvent s'avérer conséquents, devront être réalisés faute de quoi la police de l'Eau a indiqué au président que cette anomalie identifiée depuis 2015 et non corrigée de manière satisfaisante, ferait l'objet de mesures contraignantes. Nous pouvons estimer les frais d'étude préalables, mais nous sommes dans l'incapacité de valoriser les travaux tant que l'on ne connaît pas l'ampleur des modifications à apporter. Par précaution nous prévoyons 45 000 € de travaux à charge du SIAAC.

Selon le calendrier prévisionnel, les dépenses associées et les subventions seraient étalées sur trois exercices budgétaires. Compte tenu de l'endettement actuel, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt. La trésorerie disponible permet de s'en affranchir.

Pour mémoire : nous devons actualiser l'Arrêté du 02 octobre 2008 d'autorisation d'exploitation de la STEP de Montgivray. Les coûts relatifs à ce travail, plus important qu'il n'y paraît, pourraient être englobés dans le schéma directeur. Nous ne prévoyons donc pas de provisions pour 2023.

Au global, les dépenses, principalement de Fonctionnement, devraient être à peu près stables en 2023 par rapport à 2022 ; en revanche on observera une augmentation importante des dépenses d'investissement.

1.2. En ce qui concerne les recettes :

En Fonctionnement

Les recettes du syndicat proviennent essentiellement de la quote-part des facturations d'assainissement perçues par le délégataire de service, la société SAUR. La facturation de l'assainissement est directement liée au volume de consommation d'eau potable des usagers. (Une part modeste est réalisée par des recettes provenant de la facturation aux sociétés de collectes des déchets liés à l'assainissement, qui était proche de zéro en 2021 (effet COVID) et très faible en 2022 et qui pourrait être encore plus faible à l'avenir en raison d'un changement de dispositif technique du vidangeur, qui recours de moins en moins à nos services.

La consommation d'eau potable de référence ayant beaucoup diminuée depuis 2017 semble se stabiliser à environ 287 000 m3. Le nombre d'abonnés évolue peu. Nous prévoyons donc des consommations identiques en 2023 par rapport à 2022. L'application des nouveaux tarifs, pour la part SIAAC, votés par le comité le 21 octobre 2022, permet d'évaluer les recettes à environ 405 000 €.

Les prix ont été débattus lors du comité syndical du 21 octobre 2022. En 2023 il n'est pas prévu de nouvel ajustement autre que l'actualisation, pour la part SIAAC selon l'indice des prix INSEE. La part SAUR est évaluée selon la formule contractuelle retenue dans la DSP.

En investissement :

Les hypothèses (en attente de précisions de la DDT – subvention limitée aux zones rurales) de recettes liées aux subventions d'investissement pourraient être réparties comme suit :

2023 : Entre 63 250 € et 75 000 € - 2024 : Entre 60 000 € et 70 000 €

2025 : Entre 18 500 € et 21 000 €

Au global, les recettes de Fonctionnement devraient être à peu près stables en 2023 par rapport à 2022 ; en revanche les recettes d'investissement, dépendent des subventions dont les montants ne sont pas connus à ce jour.

1.3 Débat et avis du comité

En fonction des débats précédents, le président propose au Comité :

- De poursuivre les études techniques d'amélioration des réseaux et de satisfaire les travaux d'entretien courant qui ne sont pas pris en compte par le prestataire de service, (notamment ceux concernant les défauts antérieurs de sécurité des infrastructures). D'apporter les modifications au poste A1 afin de remédier aux non-conformités.
- De lancer les travaux sur les voies sur berges de l'Indre, (printemps été 2023)
- De finaliser le lancement de l'étude du Schéma directeur et du zonage, (début des travaux – printemps 2023 et jusqu'en 2025)
- De rendre compte de l'Audit en cours et de proposer un mode de fonctionnement du SIAAC mieux adapté (conséquence sur les dépenses au chapitre 011-611)
- De présenter un budget pour 2023 établi selon les critères débattus dans le présent rapport et ses orientations budgétaires.

Après discussion, le comité prend acte des orientations proposées lors de ce débat budgétaire.

Certifié exécutoire compte rendu
de la transmission en sous-préfecture le 27/02/2023
Et de sa publication le 27/02/2023

Le Président,
M. BUFFETEAU



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 036-200000263-20230227-DEL202302-DE

